

Plan de l'étude

Présentation générale de l'enquête et de l'échantillon des « répondants » :

Une initiative inédite
Une forte participation
Un débat de femmes

Analyse globale des réponses :

Des avis très tranchés...
... mais des familles prudentes

Analyse croisée par sexe et par tranche d'âge :

Les hommes soucieux de filiation ?
La prudence de l'âge

Analyse des « faits saillants » :

L'indisponibilité : une question difficile
Le délicat statut de l'embryon
Les protecteurs de l'enfant
Les « transgresseurs »

Analyse des correspondances multiples (ACM) et détermination des « profils de répondants » :

Huit profils de réponse
Les questions discriminantes : l'âge et le statut de l'embryon
Profil 1 : les conservateurs (les couples)
Profil 2 : les seniors, pour une recherche sans cobaye
Profil 3 : les centristes hommes (modérés et prudents)
Profil 4 : les centristes femmes (indécises)
Profil 5 : les féministes
Profil 6 : les jeunes femmes et la maternité
Profil 7 : les « seniores » et la maternité tardive
Profil 8 : les femmes radicalistes

Principaux résultats

- Les familles sont, dans leur immense majorité, très prudentes dans le débat bioéthique et s'opposent clairement aux différentes « innovations transgressives » parfois proposées dans le débat social : eugénisme, euthanasie, mères porteuses, etc.
- Les principaux clivages de pensée se font principalement d'une part selon le sexe et la tranche d'âge, et d'autre part sur la question de l'embryon : recherche sur les embryons surnuméraires, constitution d'embryons à des fins de recherche, recherche sur les cellules souches adultes ou du cordon ombilical.
- A ce propos, un manque d'information semble apparaître sur certains points comme l'indisponibilité du corps humain et les différentes sortes de cellules souches humaines (embryonnaire, sang de cordon et adulte) entraînant une confusion sur la compréhension des enjeux. L'origine des cellules souches entraînant un défaut de compréhension.
- Le débat bioéthique semble partager surtout la population féminine ; les hommes et les couples ont eux des avis très homogènes.
- Enfin, une question délicate comme l'euthanasie ne semble pas vraiment alimenter le débat, à la différence de celle des mères porteuses. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : la thématique est absente dans la révision législative à venir, la loi Leonetti de 2005 a momentanément réglé la question, et cause ou effet, le débat public est imperceptible sur le sujet.



Familles et bioéthique

en Yvelines

Dans le cadre des Etats-Généraux de la bioéthique lancés par le gouvernement, le conseil d'administration de l'UDAF 78 a souhaité connaître l'opinion des familles qu'elle représente en les interrogeant directement. Ceci n'était possible que dans la mesure où les associations adhérentes donnaient leur accord sur la consultation de leurs adhérents. Questionnaire mis au point par une commission d'administrateurs en annexe.

C'est ainsi que d'une manière anonyme, 8300 familles ont pu être consultées sur les 10000 adhérentes. A notre plus grande satisfaction les réponses furent nombreuses (taux de 20%) même si les familles devaient affranchir l'enveloppe réponse.

Le premier enseignement de cette consultation est donc la forte mobilisation des familles sur les questions de bioéthique même si certaines questions n'ont pas été bien comprises notamment celles portant sur l'indisponibilité du corps humain et de la filiation qui incluent le problème des mères porteuses. Cette enquête, comme on le verra dans l'analyse jointe, montre aussi que pour les familles yvelinoises la bioéthique est d'abord un débat de femmes avec des avis bien tranchés, que les familles abordent avec prudence. Le point d'achoppement entre hommes et femmes semblent résider principalement dans le problème de filiation, mais l'âge autant que le sexe orientent les avis. Le statut de l'embryon fait l'objet de réponses intéressantes. Elles révèlent, au-delà de la quasi-unanimité concernant l'intérêt supérieur de l'enfant, des comportements de « transgresseurs » (10% des répondants) qui s'estiment mal représentés par les associations familiales.

Différents profils se dégagent à travers les réponses à cette enquête : les protecteurs de l'enfant ; les transgresseurs ; les conservateurs : les couples ; les seniors pour une recherche sans cobaye ; les centristes : des hommes modérés et prudents ; des femmes indécises ; les féministes ; les jeunes femmes ; les femmes radicalistes. Nous vous laissons le soin de découvrir leurs profils.

A noter que la question de l'euthanasie ne semble pas vraiment alimenter le débat : la loi Leonetti de 2005 semble régler la question.

En réalisant cette enquête l'UDAF 78, n'avait d'autre but que de connaître l'avis des familles sur la bioéthique et par là de participer à la révision des lois prévue en 2010. Que les familles qui ont répondu au questionnaire comme les présidents d'associations familiales soient remerciés de leur contribution indispensable. Sans l'aide de Lorraine et Sébastien Tournyol du Clos nous n'aurions pas pu exploiter toutes les informations qui nous sont parvenues.

Luc Flichy

Président de l'UDAF 78

Familles et bioéthique

Lorraine Tournyol du Clos, économiste
Sébastien Tournyol du Clos, enseignant*

Dans le cadre de la révision, désormais quinquennale, de la loi sur la bioéthique du 6 août 2004, révisant elle-même la loi de 1994, des « Etats généraux de la bioéthique » ont été organisés au cours de cette année pour préparer le travail parlementaire à venir à l'automne.

Une initiative inédite

L'Union départementale des associations familiales des Yvelines (UDAF 78) a souhaité y associer une vaste consultation des adhérents aux 45 associations familiales qu'elle représente, soutient et défend.

Un questionnaire anonyme a donc été envoyé à 9 500 familles, abordant les principaux thèmes de la bioéthique : assistance médicale à la procréation, maternité pour autrui, prélèvements d'organes, médecine prédictive, diagnostics prénataux ou préimplantatoires, euthanasie, représentation familiale dans les comités de réflexion.

Chacune des 16 questions a été élaborée collégalement par une commission de représentants des différentes associations familiales, et précédée d'une courte introduction, afin d'exposer au mieux les enjeux du débat.

Cette consultation, inédite, permet ainsi de mieux comprendre l'opinion des familles sur ces sujets complexes et délicats, et de mieux cerner les lignes d'opposition entre les principaux profils.

Une forte participation

Cette enquête a connu une forte participation, puisque le taux de réponse approche les 20 %¹, d'hommes, de femmes ou de couples, de tous âges entre 18 et au-delà de 65 ans.

Tableau 1 – Structure de population par tranche d'âge

Age	18-35	36-50	51-65	66 et plus
Enquête	9 %	36 %	28 %	27 %
Département	19 %	32 %	28 %	21 %

Source : INSEE, RP2006

¹ Le double de ce que l'on pouvait attendre de ce genre d'enquête alors même que l'affranchissement de la réponse était laissé au soin des destinataires, ce qui est généralement un fort facteur limitatif de participation

* Marie-Catherine Valette, support technique

Il est difficile de mesurer la représentativité de la population interrogée du point de vue du sexe puisque, par exemple, la réponse d'une femme peut être aussi bien celle d'une famille monoparentale que d'un couple dont l'homme n'a pas souhaité participer à l'enquête. En revanche, du point de vue de l'âge, le tableau 1 fait nettement apparaître une sous-représentation des jeunes de 18 à 35 ans au profit des autres tranches d'âge.

Un débat de femmes

Les réponses au questionnaire sont très sexuées : peu d'hommes seuls ont répondu (tableau 2), et leur profil de réponse est à la fois restreint, assez proche de celui des couples, et très différent des nombreux profils de réponse de femmes seules.

Tableau 2 – Structure de population par sexe

Sexe	Hommes	Femmes	Couples
Enquête	24 %	41 %	35 %

Le débat sur la bioéthique est donc essentiellement animé par les femmes dont les opinions très variées, parfois extrêmes, contrastent avec les réponses plus consensuelles des hommes, seuls ou en couple.

Des avis très tranchés...

Premier constat à la lecture des réponses : la grande majorité des répondants ont un avis clair sur chaque question de bioéthique. En moyenne, seuls 5 % des répondants ne savent pas quoi répondre et 70 % sont du même avis.

Trois questions seulement recueillent des réponses plus éparpillées : celles concernant la législation sur l'indisponibilité du corps humain et de la filiation, et deux questions sur la recherche sur les embryons.

Deux de ces trois questions sont d'ailleurs aussi celles qui opposent le plus hommes et femmes dans leurs réponses.

... mais des familles prudentes

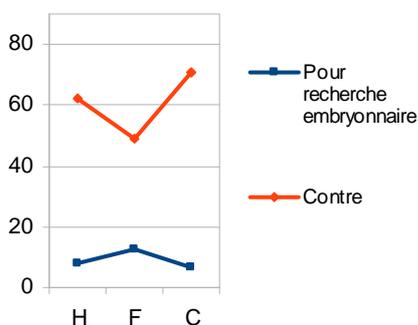
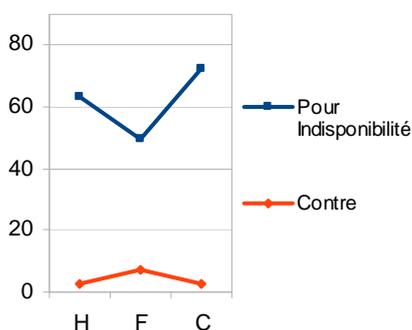
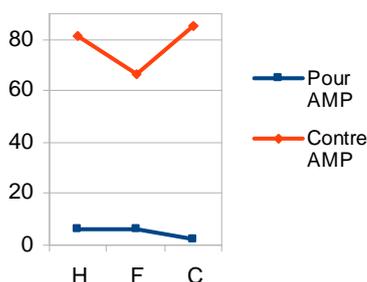
Hormis donc les trois questions discutées, la grande majorité des familles interrogées se montre plutôt prudente sur les questions de bioéthique : encouragement de la recherche moralement « neutre » (sur les cellules du cordon ombilical ou sur les maladies héréditaires), opposition aux « innovations » (mères porteuses, eugénisme, extension de la procréation médicalement assistée), réticences devant

les propositions moralement « discutables » (recherche sur les embryons, clonage thérapeutique).

Les hommes soucieux de filiation ?

Hommes et femmes s'opposent particulièrement sur trois questions sensibles (graphique 1) : l'extension de l'assistance médicale à la procréation à tout demandeur, l'affirmation par la loi de l'indisponibilité du corps humain et de la filiation et, enfin, la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules embryonnaires. Les questions qui les rapprochent le plus concernent l'euthanasie, la recherche sur les cellules souches du cordon ombilical ou le contrôle des dérives des diagnostics prénataux et préimplantatoires.

Graphique 1 – Structures de réponse (%)
Hommes, Femmes, Couples



Le point d'achoppement entre hommes et femmes semble donc résider principalement dans le problème de la filiation (à travers la question de l'AMP et de son extension aux célibataires ou aux couples homosexuels) et ensuite, mais peut-être comme

conséquence de ce premier point, dans le statut du corps de la femme et dans le statut de l'embryon.

La prudence de l'âge

Une analyse croisée montre clairement que l'âge, autant que le sexe, oriente les préoccupations des répondants et leurs avis.

Les plus jeunes (18-35 ans) sont le plus massivement favorables à la recherche sur les cellules du cordon ombilical alors que toutes les autres tranches d'âge se retrouvent surtout pour l'encadrement des diagnostics prénataux et préimplantatoires. A l'inverse, les plus âgés (plus de 50 ans) hésitent quant à la recherche sur les embryons surnuméraires alors que les plus jeunes (18 à 50 ans) s'interrogent sur la législation du don d'organes.

Dans les deux cas, ouverture à la recherche pour les plus jeunes, au contrôle de la technique pour les autres.

L'indisponibilité : une question difficile

Les questions de bioéthique sont souvent complexes, mêlant des considérations scientifiques, juridiques et philosophiques. Aussi, malgré les notices d'introduction aux questions, certaines catégories de répondants ne semblent pas toujours bien comprendre ce qui leur est demandé.

Par exemple, la question sur l'indisponibilité du corps humain est en partie liée à celle sur la légalisation des mères porteuses : si l'on pense que le corps n'est pas un objet qui nous appartient (et dont on peut user), il est probable que l'on n'acceptera pas la légalisation des mères porteuses.

Et, en effet, chez les répondants, les réponses aux deux questions sont souvent cohérentes. Pourtant, l'un des profils de réponse de femmes (voir après) se caractérise, en partie, par un encouragement clair à la légalisation des mères porteuses mais sans aucun avis tranché sur l'indisponibilité du corps. Il est probable que cette dernière question a ici été mal comprise. Ou alors, elle a été jugée suffisamment complexe pour ne pas avoir à y répondre en généralité : en effet, que penser de l'indisponibilité du corps humain en matière bioéthique quand la prostitution est légalement autorisée ?

Le délicat statut de l'embryon

Plusieurs réponses sont révélatrices de la question du statut de l'embryon dans l'esprit des répondants. Ainsi 72 % des répondants sont opposés à la recherche sur des embryons surnuméraires mais seuls 62 % souhaitent interdire la constitution d'embryons aux fins de recherche. Visiblement, le statut de l'embryon n'est donc pas tout à fait le même selon qu'il a été constitué par un projet parental (embryon surnuméraire) ou non. En revanche, environ 90 % des répondants sont favorables à la recherche sur les cellules souches adultes comme sur les cellules du cordon ombilical.

Les protecteurs de l'enfant

La question n°3, sur l'affirmation par la loi de l'intérêt supérieur de l'enfant, est celle qui suscite une quasi-unanimité : 90 % des répondants y sont favorables. Et cette adhésion est aussi fortement corrélée avec les réponses à d'autres questions, ce qui permet de préciser ce que recouvre cette « protection de l'enfant ».

Ainsi, ceux qui souhaitent une protection législative de l'enfant souhaitent aussi réaffirmer l'indisponibilité du corps humain et de la filiation et sont opposés à la recherche embryonnaire (utilisation d'embryons surnuméraires comme constitution d'embryons).

Ils ne s'identifient cependant pas au groupe des plus « conservateurs » puisqu'ils sont en même temps favorables au clonage thérapeutique et au maintien de la loi sur l'euthanasie.

Les « transgresseurs »

A côté d'éventuels aménagements ou extensions de lois existantes, l'enquête interrogeait également les familles sur deux points aujourd'hui totalement interdits, la légalisation des mères porteuses et le clonage thérapeutique, pour savoir si elles souhaitaient la levée de cette interdiction. Les réponses à ces questions « transgressives » sont donc particulièrement éclairantes.

Les réponses pour une levée de ces deux interdictions sont corrélées, et aussi corrélées avec l'extension de l'AMP à tout demandeur et la recherche sur les embryons. Elles s'associent aussi à une opposition à la représentation des associations familiales dans les comités d'éthique, ce qui est surprenant venant de familles membres de ces associations.

Ce groupe « transgresseur », qui s'estime mal représenté par les associations familiales, est plutôt jeune et représente un peu plus de 10 % des répondants.

Huit profils de réponse

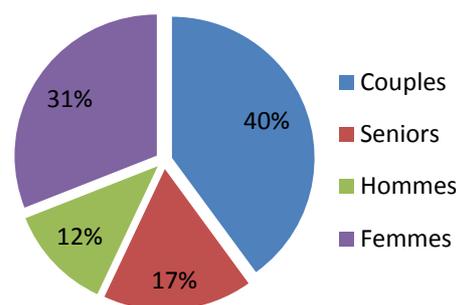
L'ensemble des réponses a aussi été analysé dans sa globalité, afin de rechercher les principaux profils de réponse. Une ACM (analyse des correspondances multiples) en a trouvé huit, chacun décrit par quelques réponses caractéristiques.

Un profil concerne les couples, un autre la population la plus âgée, un troisième les hommes, et les cinq autres concernent les femmes.

L'âge et le statut de l'embryon

Les deux premiers profils, qui représentent 57 % des répondants, se différencient et s'opposent sur deux critères, qui sont donc en quelque sorte les « facteurs clés » : l'âge (plus ou moins de 50 ans) et l'avis sur la constitution d'embryons à des fins de recherche.

Graphique 2 – Les profils de réponse



Les conservateurs : les couples

Le principal profil représente 40 % des répondants. Il se caractérise par son opposition à la recherche embryonnaire (utilisation ou constitution d'embryons aux fins de recherche), à la légalisation des mères porteuses et à l'extension de la procréation médicalement assistée tout en encourageant la recherche sur les cellules souches adultes ou celles du cordon ombilical et la réaffirmation de l'indisponibilité du corps humain et de la filiation.

Ce profil se constitue donc autour du statut de l'embryon et de la filiation, mais aussi de l'enfant (réaffirmation de l'intérêt supérieur de l'enfant) ou, plus généralement, de la famille (représentation des associations familiales au sein des comités d'éthique).

Il s'agit principalement de couples entre 36 et 50 ans.

Les seniors : pour une recherche sans cobaye

Le deuxième profil (17 %), par ordre d'importance, se caractérise essentiellement par deux réponses dominantes : pour la constitution d'embryons aux fins de recherche et pour le clonage thérapeutique. Ils sont aussi pour la recherche sur les cellules du cordon mais, dans le même temps, ils s'opposent à la recherche sur les embryons surnuméraires et sur les cellules souches adultes. Il semblerait donc, si l'on admet la confusion habituelle sur le terme « adulte », que ce profil soit pour une recherche « sans cobaye », c'est-à-dire qui ne s'applique pas sur des sujets dont l'existence est déjà reconnue.

Dans une moindre mesure, il se caractérise aussi par l'affirmation de l'intérêt supérieur de l'enfant et l'opposition à l'extension de l'AMP à tout demandeur.

Il s'agit de ménages de plus de 51 ans, hommes, femmes et couples confondus.

Les centristes : des hommes modérés et prudents

Le troisième profil concerne 12 % des répondants et se caractérise essentiellement par un encouragement très modéré pour deux formes de recherche : sur les cellules du cordon ombilical et sur le traitement des

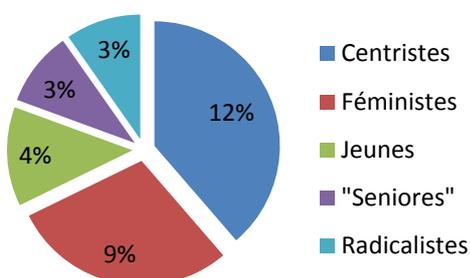
maladies héréditaires. Ils sont aussi, modérément, pour une meilleure information autour du consentement au don d'organe.

C'est donc l'un des rares profils, avec le suivant, qui se caractérise par un avis modéré, s'opposant même statistiquement aux profils ayant les mêmes avis mais plus clairement affichés. Et les trois avis les plus caractéristiques de ce profil sont aussi les plus neutres moralement.

Ses positions claires sont des oppositions, moins caractéristiques du profil cependant, à l'extension de l'AMP à tout demandeur, à la légalisation des mères porteuses et à la recherche sur les embryons surnuméraires.

Il s'agit principalement d'hommes, toutes tranches d'âge confondues.

Graphique 3 – Les profils de femmes



Les centristes : des femmes indécises

Le quatrième profil concerne aussi 12 % des répondants et se caractérise par un encouragement modéré à l'affirmation de l'indisponibilité du corps et de la filiation, à l'affirmation de l'intérêt supérieur de l'enfant et la recherche sur les cellules souches adultes. Le profil est aussi caractérisé par une série d'opinions modérées et contraires : « plutôt pour » mais aussi « plutôt contre » la recherche sur les embryons surnuméraires, le clonage thérapeutique, la légalisation des mères porteuses, *etc.* Ce profil, enfin, s'oppose statistiquement à toute opinion tranchée (« tout à fait pour » ou « tout à fait contre ») sur ces mêmes sujets. Il s'agit principalement de femmes, toutes tranches d'âges confondues.

Les quatre profils suivant, regroupant 18 % des répondants, ne concernent que des femmes. Il s'agit donc de celles qui n'ont répondu ni avec les couples, ni avec les seniors, ni avec les indécises. Il faut donc s'attendre à y trouver quatre profils de femmes plutôt jeunes, indépendantes et aux opinions tranchées.

Les féministes

Le premier de ces profils de femmes, regroupant 9 % des répondants, est caractérisé par un encouragement clair à la recherche embryonnaire (utilisation ou conception d'embryons), à l'extension de l'AMP à tout

demandeur et à la légalisation des mères porteuses. Il se caractérise aussi nettement par une « non opinion » quant à l'indisponibilité du corps humain, à l'intérêt supérieur de l'enfant ou la représentation des associations familiales dans les comités d'éthique. Il s'agit principalement de femmes de 36 à 50 ans, héritières des combats féministes des années 70.

Les jeunes femmes et la maternité

Le profil suivant, regroupant 4 % des répondants, est caractérisé par une grande indécision, comme dans le profil de femmes « centristes », d'où n'émergent que deux opinions spécifiques qui le distinguent : un encouragement clair à l'extension de l'AMP à tout demandeur et une opposition modérée à l'affirmation de l'indisponibilité du corps humain et de la filiation. Il s'agit surtout de femmes jeunes (18-35 ans), que l'on peut donc décrire comme manquant peut-être d'information sur les questions de bioéthique et surtout préoccupées par les difficultés de procréation, soit qu'elles les redoutent soit qu'elles y soient confrontées.

Les « seniors » et la maternité tardive

Le profil suivant, regroupant 3 % des répondants, est caractérisé par une « non opinion » très large, différente de l'indécision : il ne s'agit pas d'opinions contradictoires mais d'une reconnaissance de non avis sur la recherche embryonnaire (utilisation ou bien conception d'embryons), sur les cellules souches adultes, sur le clonage thérapeutique, sur l'affirmation de l'indisponibilité du corps humain ou de l'intérêt supérieur de l'enfant. Seuls des encouragements clairs à la légalisation des mères porteuses ou modéré à l'extension de l'AMP à tout demandeur émergent. Il s'agit principalement de femmes de 66 ans et plus, que l'on peut donc voir comme peu préoccupées par les questions bioéthiques sauf celles permettant de remédier aux difficultés de procréation.

L'importance de l'avis favorable aux mères porteuses laisse penser que ces femmes âgées envisagent peut-être la procréation pour elles-mêmes ou leur descendance.

Les femmes radicalistes

Enfin, le dernier profil de femmes, regroupant 3 % des répondants, est caractérisé par des opinions très affirmées contre l'affirmation de l'indisponibilité du corps et celle de l'intérêt supérieur de l'enfant, pour la légalisation des mères porteuses, le clonage thérapeutique et, enfin, pour la recherche embryonnaire mais contre celle sur les cellules souches adultes. Ce dernier point, curieux dans un profil très fermement « extrême », s'explique peut-être par la confusion sur le terme « adulte », la recherche sur les cellules souches adultes ne portant pas atteintes à l'intégrité du corps adulte.

Il s'agit principalement de femmes de tous âges.

Conclusion

En conclusion, il faut commencer par rappeler les principaux résultats de l'enquête : les familles sont, dans leur immense majorité, très prudentes dans le débat bioéthique et s'opposent clairement aux différentes « innovations transgressives » parfois proposées dans le débat social : eugénisme, euthanasie, mères porteuses, *etc.*

Les principaux clivages de pensée se font principalement d'une part selon le sexe et la tranche d'âge, et d'autre part sur la question de l'embryon : recherche sur les embryons surnuméraires, constitution d'embryons à des fins de recherche, recherche sur les cellules souches adultes ou du cordon ombilical. A ce propos, un manque d'information semble apparaître sur certains points comme l'indisponibilité du corps humain et les différentes sortes de cellules souches humaines (embryonnaire, sang de cordon et adulte) entraînant une confusion sur la compréhension des enjeux. L'origine des cellules souches entraînant un défaut de compréhension.

Le débat bioéthique semble partager surtout la population féminine ; les hommes et les couples ont eux des avis très homogènes.

Enfin, une question délicate comme l'euthanasie ne semble pas vraiment alimenter le débat, à la différence de celle des mères porteuses. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : la thématique est absente dans la révision législative à venir, la loi Leonetti de 2005 a momentanément réglé la question, et cause ou effet, le débat public est imperceptible sur le sujet.
